Height Hazard: Fall Protection Beyond the Roof Stats and Facts – French



FAITS

1. **Bords Surélevés :** les travailleurs sont exposés à un risque élevé de chute sur les mezzanines, les plates-formes, les échafaudages, les nacelles élévatrices et les quais de chargement, et pas seulement sur les toits.
2. **Ouvertures non Protégées :** les trous dans les sols, les lucarnes, les ouvertures dans les murs et les puits non protégés peuvent provoquer des chutes soudaines et inattendues à travers des surfaces qui semblent stables.
3. **Transitions Inappropriées entre les Échelles :** le passage d'une échelle à une plate-forme ou à une structure crée une instabilité et augmente le risque de faux pas et de glissades.
4. **Surfaces Fragiles :** les terrasses anciennes, le métal corrodé ou le bois affaibli peuvent s'effondrer sous le poids d'un travailleur, provoquant des chutes de hauteur sans avertissement.
5. **Points d'Ancrage Inappropriés :** l'utilisation de points d'ancrage improvisés ou non certifiés entraîne des défaillances de l'équipement, des risques de balancement ou l'effondrement total du système d'arrêt.
6. **Mauvaise Configuration des Échafaudages :** l'absence de garde-corps, les appuis inégaux ou les planches surchargées créent de multiples risques de chute pendant l'installation et l'utilisation.

STATISTIQUES

- En 2023, les chutes ont causé 421 des 1 075 décès dans le secteur de la construction aux États-Unis, soit 39 % de tous les décès, dont beaucoup se sont produits au-delà des toits, sur des échafaudages, des échelles et des plates-formes surélevées.
- Entre 2020 et 2024, les chutes dans le secteur de la construction au Canada ont donné lieu à plus de 5 400 demandes d'indemnisation rien qu'en Colombie-Britannique, dont 1 900 blessures graves et 35 décès survenus à des hauteurs non protégées telles que des échafaudages et des plates-formes d'entretien.
- En 2025, l'OSHA a émis 5 914 infractions pour non-respect des normes de protection contre les chutes dans le secteur américain de la construction, la norme la plus citée depuis 15 ans, souvent pour des systèmes inadéquats sur des surfaces de travail surélevées autres que les toits.
- Les travailleurs de la construction américains sont trois fois plus exposés aux chutes que ceux d'autres secteurs ; entre 2020 et 2023, 46,1 % de toutes les

chutes mortelles se sont produites dans le secteur de la construction, hors toitures, par exemple depuis des échafaudages ou des échelles.

- Au Canada, les chutes ont causé 140 663 accidents avec arrêt de travail dans tout le pays entre 2020 et 2022 (16 % de toutes les demandes d’indemnisation), les secteurs de la construction et de l’entretien enregistrant des taux élevés dus à l’absence de protection des bords et des plates-formes.
- Plus de 40 000 travailleurs canadiens sont victimes de blessures dues à des chutes chaque année (moyenne 2020-2025), 18 % des décès sur le lieu de travail étant dus à des chutes au-delà des toits lors de tâches à haut risque telles que le lavage des vitres ou l’entretien des équipements.